



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017- 64 du 27 juin 2017

OBJET – ESPACE COMMERCIAL SUD – LOCATION
DE LA PARCELLE AX 423 A M. BUFFET POUR
L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE LAVAGE

Rapporteur : M. le Président

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67

Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Etaient absents : M. Guy HERMITTE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC
M. François BOULANGER

Il est rappelé que la zone commerciale sud à Briançon, est une zone d'activité communautaire.

M. Benoît BUFFET, actuel propriétaire de la station de lavage automobile de la Zone d'Activité SUD, souhaite étendre son activité sur une surface de 1 320 m² sur la parcelle AX 423 appartenant à la Communauté de Communes.

Sur la forme, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, il est proposé de procéder par location du terrain au moyen d'un bail longue durée.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L5211-37 ;

Vu l'avis facultatif du service des Domaines du 6 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement et aménagement du territoire » du 28 avril 2016 ;

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du 19 juin 2017;

Considérant le projet de M. Buffet d'étendre son entreprise de lavage de voitures au sein de la zone d'activité SUD de Briançon et sa demande d'occuper, pour ce faire, une partie de la parcelle AX 423 appartenant à la communauté de communes ;

Considérant que l'emprise du projet de M. BUFFET correspond à 1 320m² sur une superficie totale de 3 374m² appartenant à la communauté de communes ;

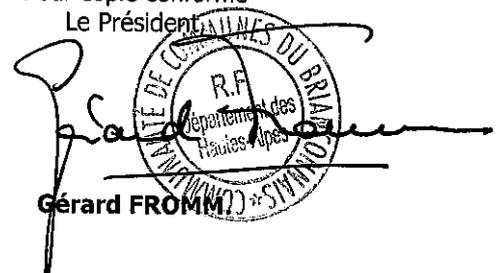
Considérant qu'il y a lieu de favoriser le développement de l'activité économique de la zone SUD de Briançon ;

Le conseil communautaire à l'unanimité

- Valide le principe d'une location d'une surface de 1 320 m² au sein de la parcelle AX 423, sise dans la zone d'activité SUD à Briançon, à M. Benoît Buffet ;
- Ajoute que la location interviendra au moyen d'un bail de longue durée réalisé par devant un notaire ;
- Précise que le bail sera consenti pour une durée de 45 ans;
- Fixe le prix de location à 300 € mois soit 3600 € par an, conformément à l'avis du service des Domaines susvisé ;
- Autorise, dans l'attente de la signature dudit bail, la mise en place par la CCB de fourreaux d'attente, sous la piste cyclable pour permettre le raccordement à venir de la station de lavage sans endommager l'enrobé neuf ;
- Indique que la communauté de communes payera, par anticipation, ces travaux et que M. Buffet procédera au remboursement des sommes engagées ;
- Charge le Président d'accomplir toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente, dont en particulier la conduite des négociations avec M. Buffet, le choix du type de bail le plus adapté et la signature de l'acte correspondant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président


Gérard FROMM

Commune de Briançon
R.A. Département des Hautes Alpes
Commune de Briançon

Date affichage : 30 JUIN 2017